

REVISION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES
SECTEUR DE NEMIAZ // SITUATION FUTURE

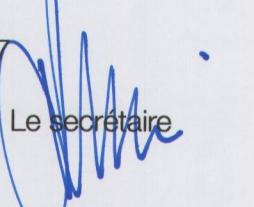
ECHELLE 1:2'000 // 06.04.2017 - modif. 08.03.18 & 23.07.18
version pour validation Conseil Municipal avant mise à l'enquête publique
2^{me} mise à l'enquête publique suite à l'acceptation par l'assemblée primaire
version pour homologation Conseil d'Etat - modif. selon préavis services cantonaux 05.03.18 & 20.07.18

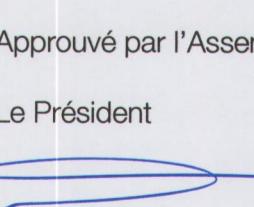
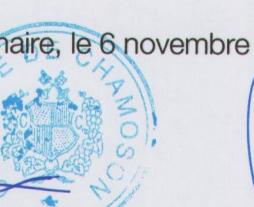
Legende I

- Limites communales
- Périmètre de modifications partielles du PAZ
- Zone centre du village
- Zone d'extension du village
- Zone forte densité
- Zone moyenne densité
- Zone faible densité
- Zone faible densité à aménager
- Zone faible densité de montagne
- Zone chalets
- Zone chalets à aménager
- Zone industrielle et artisanale
- Zone industrielle et artisanale à aménager
- Zone mixte commerciale et artisanale
- Zone mixte résidentielle, artisanale et d'intérêt public et zone de constructions et d'installations publiques A à aménager
- Zone mixte touristique et de camping
- Zone mixte touristique et de camping à aménager
- Zone mixte touristique, récréative et de camping à aménager
- Zone d'affectation différée
- Zone de constructions et d'installations publiques A
- Zone de constructions et d'installations publiques A à aménager
- Zone de constructions et d'installations publiques B
- Zone de constructions et d'installations publiques S
- Zone d'équipements sportifs et touristiques
- Zone d'activités sportives
- Zone de dépôt de matériaux d'excavation propre
- Zone de dépôt de matériaux pour une déchetterie
- Zone d'extraction des matériaux
- Zone agricole I
- Zone agricole II
- Zone agricole protégée
- Zone viticole
- Zone viticole protégée
- Zone mayens
- Zone inculte

Legende II

- Zone archéologique
- Zone de protection nature / communale
- Zone de protection nature / cantonale
- Zone de protection nature / nationale
- Zone de protection paysage / communale
- Zone de protection paysage / cantonale
- Zone de protection paysage / nationale
- Cadastre forestier
- Limites forestières
- Autres surfaces forestières
- Périmètre de protection des sources S2
- Périmètre de protection des sources S3
- Périmètre de protection des sources provisoire
- Zones de danger
- Zones de danger géologique fort
- Zones de danger géologique moyen
- Zones de danger géologique faible
- Zones de danger géologique résiduel
- Zone de danger nivo-glaciaire fort
- Zone de danger nivo-glaciaire moyen
- Zone de danger nivo-glaciaire faible
- Périmètre de danger nivo-glaciaire
- Zone de danger hydrologique fort
- Zone de danger hydrologique moyen
- Zone de danger hydrologique faible
- Zone de danger hydrologique résiduel

Approuvé par le Conseil communal, le 11 avril 2017
Le Président 
Le secrétaire 

Approuvé par l'Assemblée primaire, le 6 novembre 2017
Le Président 
Le secrétaire 

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 5 SEP. 2018
Le Chancelier Droit de sceau: Fr. 250.—
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

